

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 24 MARS 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq,

le lundi 24 mars

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 19 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La séance est ouverte à 20h03.

Présents : Jean Papadopulo, Eric Doyen, Anh Brun, Matthieu Joly, Christelle Bernard, Cécile Gery, Nicolas Jambot, Patrice Fournier, Marielle Berlioz, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse.

Pouvoirs : Emilie Chariol à Christelle Bernard, Pascale Besch à Jean Papadopulo, Matthieu Querenet à Anh Brun.

Absent : /

Secrétaire de séance : Nicolas Jambot est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

Objet : Convention mise à disposition d'un animateur du CVSD

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L 334-1,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, notamment son article 11,

Anh Brun explique au Conseil Municipal que la commune souhaite établir une convention avec le Centre de Vacances Sportif du Dauphiné (CVSD) pour la mise à disposition d'un animateur les lundis et jeudis, durant les temps périscolaires, pendant la période scolaire :

- De 11h30 à 13h30,
- De 16h30 à 18h00.

Cette mise à disposition sera de 07 heures par semaine à compter du jeudi 27 mars 2025 au coût horaire de 15€/heure.

Le coût global et annuel pour 36 semaines de mise à disposition s'élèvera à 3 780 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** la convention de mise à disposition d'un animateur du CVSD pour une durée de 12 mois, renouvelable,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier,
- **Dit** que la dépense est inscrite au budget.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le **31 MAR. 2025**
- publication et/ou notification le **31 MAR. 2025**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Jean Papadopoulos
Maire de Four



Nicolas Jambot,
Secrétaire de séance

